

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 8 juillet 2024 à 19h00 sous la présidence de M. Bernard LENSEL, Maire.

Etaient présents : Véronique MAYOT, Odile GOIFFON-COCHE, Philippe VION-DURY, Raphaël JACQUIOT (arrivé à 19 h 10), Christophe TISSERANT, Clara ALOMBERT, Alain RAYNAUD, Ludovic GHERARDI, Romain PERILLAT, Christine TRONCY, Samuel BECOT ;

Absents excusés : Gaël ALLOMBERT-GOGET (pouvoir à Ludovic GHERARDI), Bertrand VAILLOUD (pouvoir à Véronique MAYOT), Louis BERTHET-BONDET, Emmanuel ANDRE (pouvoir à Odile GOIFFON-COCHE) ;

Date de la convocation : 03/07/2024

Secrétaire de séance : Odile GOIFFON-COCHE

La séance est ouverte à 19h00.

Le procès-verbal du conseil du 27 mai 2024 est soumis à tous les conseillers présents.

Trouble à l'ordre public : Monsieur le Maire est contraint de rappeler à l'ordre un auditeur, dont l'anonymat est préservé mais qui a pu être parfaitement identifié, qui souhaite déplacer le mobilier (notamment un fauteuil) lors du début de séance. En réponse, celui-ci profère une insulte à l'encontre de Monsieur le Maire et finit par remettre le mobilier en place.

Le conseil peut alors se poursuivre et il étudie les affaires suivantes :

Le procès-verbal du conseil du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

I/ DELEGATIONS DE COMPETENCE DU CONSEIL AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil une DIA reçue depuis la dernière séance pour laquelle la commune n'a pas préempté : vente de M. et Mme PAQUE/ M. BALLAND et Mme BONNAFOUX : parcelle ZB 100 bâti de 500m2 et parcelle ZB 217 de 1139m2 situées à Lalleyriat

II/ DECISION MODIFICATIVE : AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ROBERT MORETTI ET COLUMBARIUMS

L'aménagement de la cour de l'école Robert MORETTI n'a pas été prévu au budget primitif 2024 lors du vote du budget car le conseil n'avait pas toutes les informations concernant le projet et notamment les prix. Il y a donc lieu de prendre une décision modificative afin de l'ajouter.

Les devis concernant les columbariums ayant été mis à jour, il y a lieu de faire une modification sur le budget primitif.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		13 912,88
Autres contributions				65568		-13 912,88
Fonctionnement dépenses	Solde			0,00		
Cimetière				2116	125	100,00
Agencements et aménagements de s				212	126	34 000,00
Autres				2188	126	1 000,00
Immobilisations corporelles en cours				231	56	-7 593,29
Investissement dépenses	Solde			27 506,71		
Virement de la section de fonctionne 040				021	H.O.	13 912,88
Départements				1323	H.O.	8 500,00
GFP de rattachement				13251	H.O.	5 700,00
Dotation d'équipement des terroires				13461	H.O.	-606,17
Investissement recettes	Solde			27 506,71		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les modifications ci-dessus.

III/ CONVENTION COMMUNE/ COCHONNET MONTAGNARD

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention, à intervenir avec l'association du Cochonnet Montagnard, pour l'utilisation d'un terrain communal situé au plan d'eau de LALLEYRIAT, commune de le POIZAT-LALLEYRIAT. Le conseil souhaiterait avoir une copie de celle-ci avant de délibérer. Le texte de la convention sera envoyé à l'ensemble des conseillers, et ce point sera revu au prochain conseil.

IV/ TARIFS SERVICE EXTRA-SCOLAIRE (GARDERIE ET CANTINE)

1) Cantine

Madame Odile GOIFFON-COCHE, maire déléguée, explique au conseil municipal que le fournisseur a révisé ses tarifs à la hausse des repas à compter du 1^{er} septembre 2024 du fait des augmentations sur les denrées alimentaires, les fluides (électricité) et les carburants et qu'une personne a été recruté du fait de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite au service extra-scolaire d'un montant de 15 € (une pour la cantine et la garderie) et décide les tarifs suivants : 4.35€ avec cotisation et 6.00€ sans cotisation.

2) Garderie

Madame Odile GOIFFON-COCHE, maire déléguée, explique au conseil municipal que du fait de l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à la garderie, une deuxième personne est nécessaire pour assurer ce service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le maintien d'une cotisation annuelle par famille inscrite au service extra-scolaire d'un montant de 15 € (une pour la cantine et la garderie) et décide les tarifs suivants :

Tarifs garderie	Avec cotisation	Sans cotisation
Garderie matin (7 h 00 à 8 h 20)	1.15€	2.10€
Garderie soir (16 h 30 à 18 h 20)	2.20€	4.20€

V/ DIVERS

- Le point concernant les bornes de recharge électrique étant étudié par M. Bertrand VAILLOUD qui est absent, sera traité au prochain conseil : trois solutions sont actuellement envisagées.
- Le poteau de retransmission téléphonique qui a été mis en fonctionnement en avril 2024 à été en panne suite à du vandalisme et suite à un problème sur le poteau de retransmission FH situé à Charix. Le problème a été résolu en fin de semaine dernière.
- Suite à sa demande, le conseil prend connaissance de deux mails envoyés par M. Frédéric ALOMBERT concernant le déploiement de la fibre sur la commune. Le premier mail a été envoyé au SIEA, seul compétent pour ces travaux, sans réponse de leur part. Pour information, le déploiement a pris du retard à cause de complications entre Orange et le SIEA quant aux fourreaux pour faire passer de la fibre. Le Maire propose d'écrire un courrier au SIEA leur demandant un calendrier du déploiement.
- M. Philippe VION-DURY demande aux conseillers de prendre connaissance de son mail concernant la mise en place d'un gaz et pellet drive.
- Monsieur le Maire a porté plainte au nom de la commune pour l'accident survenu au Moulin de Charix. La barque utilisée par le Comité de Fleurissement a été détruite.
- L'adjoint technique embauché en février 2024 pour un CDD de 6 mois ne souhaite pas renouveler son contrat. Il pourra le prolonger pour 3 mois si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Bernard LENSEL.

Co. Pon. Roche
Guomy
Aloy
[Other illegible signatures]